



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 14 - 18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04 - 📠 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 20 JUILLET 2022
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES
VEHICULES PLACE HENRI IV

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1
- Vu le Code de la route
- Vu le Code de la voirie routière
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public,
- Considérant qu'il y a lieu de faciliter le stationnement des véhicules du Rotary Club de Bourges prévu le samedi 24 septembre 2022.

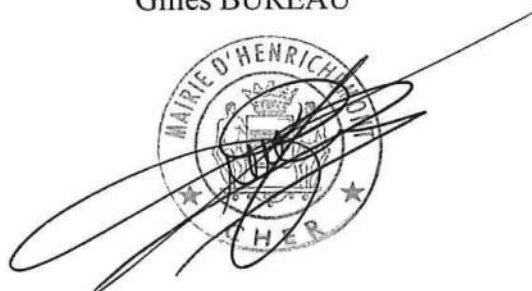
ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit le samedi 24 septembre 2022, Place Henri IV, dans l'arrondi du quart Nord, de 7h00 à 12h00.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie et le Directeur des Services Techniques, les organisateurs sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire
Gilles BUREAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20220720-2022-75-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2022

Notification : 21/07/2022

Publié sur le site henrichemont.fr le 22.07.2022